

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

**Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme
Art. 145.6 L.A.U.
Art. 16 Règlement NO 2017-08**

Le conseil entend statuer, au cours de la séance régulière du 16 mars 2026 à 19 h 30 (Salle des délibérations de l'Édifice Municipal, 599, rue Principale, Saint-Prime) sur les dérogations mineures suivantes :

- ◇ **Immeuble visé :** 127, chemin du Domaine-Bouchard.
Lot 5 854 952 du cadastre du Québec.

- ◇ **Nature de la demande :** Autoriser la construction d'un bâtiment principal à 1,5 mètre de la limite latérale Nord et 3,3 mètres de la limite latérale Sud.

- ◇ **Effets de la demande :** Réduire de 0,5 mètre, la distance avec la limite latérale Nord de propriété en deçà du minimum permis qui est de 2,0 mètres.

Réduire de 0,7 mètre, la distance avec la limite latérale Sud de propriété en deçà du minimum permis qui est de 4,0 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Prime ce 19^e jour du mois de février deux mille vingt-six.



Claudia Gagnon
Directrice générale - Greffière-trésorière